

3 février 2014

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 janvier 2012 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La motion M-995 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2012. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, le 5 novembre 2013, le 3, le 10 décembre 2013 et le 28 janvier 2014. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'expérience qui démontre qu'un endroit mieux éclairé est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière à la place Cornavin, sur la plaine de Plainpalais ainsi que sur les quais, notamment dans le secteur allant des bains des Pâquis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), occasionnant l'insécurité des habitants;
- le fait que les quais constituent non seulement un lieu touristique de Genève, mais également un passage apprécié des joggeurs, des promeneurs et plus largement des habitants de notre ville et de notre canton;
- la nécessité de se réappropriier les espaces publics pour lutter contre l'insécurité;
- la nécessité que le plan lumière de la Ville de Genève tienne compte des questions environnementales, mais aussi de la problématique de la sécurité;
- le fait que la Ville prévoit de procéder, entre 2010 et 2012, au remplacement de ses luminaires les plus anciens, soit 4500 points lumineux;
- le refus par le Conseil municipal des motions M-712 «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» et M-819 «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre» déposées respectivement en 2008 et janvier 2009,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’améliorer l’éclairage public, notamment entre les bains des Pâquis et l’Organisation mondiale du commerce (OMC), mais aussi à la place Cornavin, sur la plaine de Plainpalais et sur les ponts du Mont-Blanc et des Bergues, en tenant compte à la fois des aspects sécuritaires et environnementaux;
- d’identifier – par exemple en collaboration avec les agents de la police municipale ou la gendarmerie – les lieux qui mériteraient une amélioration de l’éclairage public et de faire un premier bilan, à l’intention du Conseil municipal, du plan lumière de la Ville de Genève.

Séance du 5 novembre 2013

La présidente accueille M^{me} Barbey qui rappelle le lien entre sécurité et lumière qui remonte à la nuit des temps. Les innovations en matière d’éclairage sont toujours liées à un besoin de sécurité. La lanterne a été inventée en 1769 par le chef de la police parisienne. A Genève, on prend en compte d’abord l’angle environnemental puis énergétique alors que l’éclairage sert d’abord à éclairer.

Notre plan lumière est surtout un plan obscurité. Vers l’OMC, il est impossible d’aller jogger car on n’y voit pas ses pieds. On court donc dans des rues passantes au lieu de profiter du bord du lac.

Les motionnaires souhaiteraient que l’on vise la sécurité des biens, des personnes et l’embellissement de la ville de manière égale.

Les nouvelles technologies permettent de mieux éclairer pour un coût énergétique moindre. Au Canada, l’éclairage est déclenché aux mouvements.

Toutes les études prouvent une baisse de la criminalité suite à une amélioration de l’éclairage. Et c’est urgent.

Questions-réponses

Les agents de la police municipale devraient pouvoir signaler les lieux à problèmes dans tous les quartiers.

La motionnaire déplore que le magistrat et ses services ne se concentrent que sur des places et non sur les rues dans les propositions de nouvel éclairage.

A l’unanimité la commission décide d’auditionner M. Pagani sur cette motion.

A l’unanimité la commission décide d’auditionner M. Barazzone sur cette motion.

Séance du 3 décembre 2013

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Florence Colace, architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

M^{mes} Colace et Charollais viennent nous présenter le plan directeur lumière, travaillé entre 2007 et 2008 et validé en 2009.

Ce document permet de planifier la stratégie globale pour la Ville et de la valoriser en favorisant les usages autant que l'image afin de mieux éclairer en baissant drastiquement la consommation.

Quatre sites sont identifiés, notamment le quai du Sujet dont l'éclairage varie en fonction de l'heure, et le prieuré de Saint-Jean avec un clin d'œil vers les jeux d'enfants.

Grâce à ce plan, il a été possible de travailler sur un bon tiers de l'éclairage public.

M^{me} Colace remarque encore que la consommation annuelle de la Ville en 2010 était de 8,88 GWh, alors que, en 2012, elle était de 6,28 GWh. Elle mentionne que la projection pour 2013 est de 5,95 GWh.

La plaine de Plainpalais est conçue de manière ciblée vers le centre avec des mâts de 16 m et des projecteurs; les allées restant relativement sombres, le sentiment de sécurité n'est pas optimum pour le moment.

Pour le projet de la voie verte, ce sera l'éclairagiste qui travaille avec la Ville de Carouge qui œuvrera pour conserver l'homogénéité.

A la Jonction, l'éclairage sera conçu en fonction du périmètre et des ambiances. Les balustrades du viaduc intégreront les luminaires.

La place du Petit-Saconnex est également travaillée dans le sens d'une amélioration avec un matériel pas trop visible le jour, mais efficace la nuit.

Aux passages sous les ponts de Saint-Georges et Sous-Terre ont été testés des éclairages colorés pour améliorer le confort et le sentiment de sécurité.

Les places de Bel-Air, Saint-Gervais et Simon-Goulart ont vu leurs éclairages rénovés dans le cadre du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Une étude a été menée pour la basilique Notre-Dame.

Le quai Gustave-Ador et le passage sous-voies de la Servette sont des projets menés indépendamment.

Dans la mesure du possible, on conserve les luminaires historiques tout en modifiant leur éclairage interne, ce qui est complexe et prend du temps.

Des projets sont menés par opportunité ou nécessité à la demande de citoyens ou d'associations pour remplacer des sources lumineuses vétustes par d'autres de qualité.

Selon les considérations patrimoniales, énergétiques et écologiques, différents essais sont menés par la Ville.

M. Pagani précise que, il y a sept ans, la commission de l'aménagement était nantie d'un projet d'éclairage sur le quai des Eaux-Vives qui était particulièrement sombre.

4500 points lumineux ont aussi permis d'éclairer correctement les Pâquis.

Le kit lumière a également été mis en place dans les lieux mal fréquentés.

M. Pagani en profite pour remercier M^{me} Colace pour le magnifique travail fait jusqu'à présent.

Questions-réponses

Les températures de couleur oscillent vers les 3000 K, ce qui implique des lumières plutôt blanches, alors que les anciennes au sodium étaient jaunes et en voie de disparition.

L'évolution est constante et la Ville s'attaque aux problèmes les plus urgents au fur et à mesure qu'ils sont signalés.

Les lieux mal fréquentés sont repérés par les habitants, la police municipale et la police cantonale.

Les technologies solaires ou fonctionnant avec des détecteurs de mouvements sont observées pour le moment, mais jugées encore non fonctionnelles pour la Ville, car il faut deux minutes pour qu'une lumière blanche LED soit complètement opérationnelle.

Les demandes des citoyens dépassent largement la capacité des services, il y a donc une réflexion avant d'engager un projet et qu'il remonte à la direction du département. Mais lorsque les demandes se multiplient sur un site, la légitimité paraît plus importante. Les luminaires cassés ou défectueux passent en priorité.

La motion datant de deux ans, certains périmètres comme le parc Barton vont être traités dans peu de temps. Le pont du Mont-Blanc est un peu difficile à traiter. Toutefois, l'éclairage aérien a été rénové dans le cadre des 4500 points lumineux, et celui du pont des Bergues sera amélioré.

Séance du 10 décembre 2013

La présidente rappelle que M. Barazzone sera reçu le 28 janvier. La commission souhaite-t-elle préparer des questions et les lui envoyer?

La commission préfère poser ses questions directement à M. Barazzone.

Séance du 28 janvier 2014

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, de M. Raoul Schrumpt, chef de cabinet, et du commandant Jacques Dimier de la police municipale

Le magistrat confirme que l'éclairage peut améliorer la sécurité et que les différents postes de la police municipale ont déjà chacun une longue liste de rues et places signalées, soit par les habitants, soit de leurs constatations personnelles lorsque, par exemple, ils doivent procéder à des contrôles d'identités avec des lampes de poche tellement l'éclairage est mauvais.

Cette liste va être donnée à la commission. (en annexe)

Elles n'a pas encore été communiquée aux autres services.

Le magistrat fait part de sa constatation personnelle que, à Genève, les routes sont mieux éclairées que les trottoirs, contrairement à d'autres villes, alors même que les voitures sont équipées de phares, contrairement aux piétons.

A plusieurs questions de commissaires, concernant leur quartier d'habitation respectif, M. Barazzone demande aux commissaires s'ils ont vu le «Plan lumière» de M^mc Colacce.

La réponse est positive.

Il rappelle que les sommes figurent au PFI, et que c'est le département de M. Pagani qui gère ce dossier, lui ne pouvant répondre que sur l'aspect sécuritaire et la demande d'inventaire faite par ses services.

La Ville n'a pas non plus de statistique d'accident ayant eu lieu dans des endroits mal éclairés.

L'audition étant terminée, la commission passe à la discussion et au vote.

Les Verts proposent d'inverser les deux invites et de modifier la deuxième invite «d'améliorer l'éclairage public dans les lieux mis en évidence par l'inventaire effectué par les services».

Une discussion s'en suit sur le fait de respecter la demande des motionnaires ou sur la simple logique, bien que la commission soit quasiment unanime sur le problème d'éclairage.

Votes

L'amendement sur l'inversion des invites 1 et 2 est accepté par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 LR) contre 6 non (1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC).

L'amendement sur la modification «d'améliorer l'éclairage public dans les lieux mis en évidence par l'inventaire effectué par les services compétents» est accepté par 11 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR, 1 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

La présidente passe au vote de la motion ainsi amendée qui est acceptée par 13 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 3 LR, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier – par exemple en collaboration avec les agents de la police municipale ou la gendarmerie – les lieux qui mériteraient une amélioration de l'éclairage public et de faire un premier bilan, à l'intention du Conseil municipal, du plan lumière de la Ville de Genève;
- d'améliorer l'éclairage public dans les lieux mis en évidence par l'inventaire effectué par les services.

Annexes:

- liste des lieux par secteur susceptibles d'avoir un meilleur éclairage
- présentation du plan directeur lumière

 VILLE DE GENÈVE Département de l'environnement urbain et de la sécurité	SERVICE DE LA SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS POLICE MUNICIPALE
--	--

Genève, le 15 janvier 2014

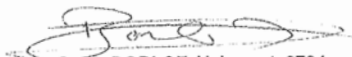
NOTE A : Commandant Jacques DIMIER
Concerné : Lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage, secteurs du poste
des Charmilles.

Commandant,

Pour faire suite à votre demande, voici les lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage :

- Chemin des Vignes, sur toute sa longueur (sentiment d'insécurité).
- Chemin piétonnier qui traverse le parc Trembley de la rue de Moillebeau à la rue G. Motta (sentiment d'insécurité).
- Avenue de la Forêt (rue privée très mal éclairée et investie par les dealers).
- Cité Villars et Cité Vieusseux (sentiment d'insécurité).
- Chemin Galiffe (sentiment d'insécurité et indésirables).
- Sentier du promeneur solitaire (sentiment d'insécurité).

En restant à votre disposition pour des informations complémentaires je vous adresse, Commandant, mes respectueuses salutations.


Sgtn. BORLOZ Alain, mat. 8704

DATE	DOSSIER N°	VISA
SECRETARIAT <input type="checkbox"/> Classer <input type="checkbox"/> par écrit <input type="checkbox"/> Répondre <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/> AP <input type="checkbox"/> OFF	<input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> OFF
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> AP <input type="checkbox"/> DP
		<input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/>

 VILLE DE GENÈVE Département de l'environnement urbain et de la sécurité	SERVICE DE LA SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS POLICE MUNICIPALE
--	--

Genève, le 15 janvier 2014

NOTE A : Cdt Jacques DIMIER
Concerne : M-995, Eclairage public

Commandant,

Pour répondre à la motion M-995, «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Geneve)», le poste des Eaux-Vives en collaboration avec celui de la gendarmerie de Rive vous invite à prendre en considération les lieux mentionnés ci-dessous comme étant peu ou pas éclairés et concernant le secteur APM du poste des Eaux-Vives.

Grand-Rue, rue de la Cité, rue des Granges, rue Sain-Germain, ruelle du Midi, rue Saint-Laurent, rue Viollier, chemin des tulpiers, Pataugeoire du parc Bertrand, promenade Charles-Martin et chemin de la Boisserette.

En espérant avoir répondu à votre demande, recevez, Commandant, mes respectueuses salutations.


Sgt Emmanuel DROZ

DATE	DOSSIER N°	VISA
SECRETARIAT <input type="checkbox"/> Classer <input type="checkbox"/> par écrit <input type="checkbox"/> Répondre <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/> AP <input type="checkbox"/> OFF	<input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> OFF
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> AP <input type="checkbox"/> DP
		<input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/>

 VILLE DE GENÈVE Département de l'environnement urbain et de la sécurité	SERVICE DE LA SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS POLICE MUNICIPALE
--	--

Genève, le mardi 14 janvier 2014

NOTE A : Commandant Jacques DIMIER
Concerne : Lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage, secteurs du poste des Grottes.



Commandant,

Pour faire suite à votre demande, j'ai demandé aux caporaux de mon poste de répertorier les lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage. Voici la liste des lieux :

- Rue Baudit, sur toute sa longueur (sentiments d'insécurité).
- Rue de l'Industrie (sentiments d'insécurité).
- Cour du Midi (deal et indésirables).
- Avenue des Grottes, en particulier autour du « Lézard » (deal et indésirables).
- Rue des Quatre Saisons (indésirables, urinaires et toxicomanes)
- Cour de la Cité de la Corderie/rue des Amis (indésirables).
- Rue Fendt, en particulier dans la partie située vers le square Jacob Spon (indésirables).
- Rue de la Sibérie (sentiments d'insécurité).
- Allées du parc Vermont (campements de roms).
- Nant des Grottes (sentiments d'insécurité).
- Parc des Croupettes (deal et indésirables).

En restant à votre disposition pour des informations complémentaires je vous adresse, Commandant, mes respectueuses salutations.


Sgt FRIEDEN Thierry, mat. 9301

DATE	DOSSIER N°	VISA
SECRETARIAT <input type="checkbox"/> Classer <input type="checkbox"/> par écrit <input type="checkbox"/> Répondre <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> CDT <input type="checkbox"/> AP <input type="checkbox"/> OFF	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> GB <input type="checkbox"/> OFF



Lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage

Marc-Aurèle Ricci A : Jacques Dimier

Cc : Danielle Jonin

Ce message possède une signature numérique.

07.01.2014 10:12

Commandant Dimier,

Voici le retour du secteur du poste de la Jonction, concernant les lieux susceptible d'avoir un meilleur éclairage.

Le passage pour piétons, situé à la rue des Rois devant le cimetière du même nom, est très mal éclairé. Le luminaire est très en hauteur et au milieu des branches. La rue des Mouettes possède un éclairage faible, il faudrait modifier l'intensité des ampoules.

Tout le parc Baud-Bovy est très sombre, l'unique éclairage réside en petits luminaires intégrés dans le sol. Lors des contrôles la lampe de poche est indispensable.

Le parc des Chaumettes ne possède aucun lampadaire.

Du côté des numéros pairs de la rue Barthélémy-Menn, il n'y a pas de lumière, mais de grands arbres qui assombrissent la rue. Il serait judicieux de mettre un éclairage au niveau du passage (parcelle privée avec jeux pour enfants) qui conduit sur la rue de l'Aubépine.

La promenade des Minoteries n'a que deux lampadaires du côté de la rue des Battoirs, côté quai Ernest-Ansermet. L'éclairage est vraiment insuffisant.


Les Berges du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont Sous-Terre est très peu éclairé car l'éclairage est de densité faible.

Les sous-bois du Bois de la Bâtie manque également d'éclairage.

La rue des Gazomètres est équipée d'éclairage vétustes et mal répartis.

Avec mes meilleures salutations



 VILLE DE GENÈVE Département de l'environnement urbain et de la sécurité	SERVICE DE LA SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS POLICE MUNICIPALE
--	--

Genève, le 13 janvier 2014

NOTE A : Commandant Jacques DIMIER
Concerne : Lieux susceptibles d'avoir un meilleur éclairage

Mon Commandant

Pour faire suite à votre demande relative à l'objet cité en titre, voici les lieux qui mériteraient un meilleur éclairage.

Rues de Fribourg et Neuchâtel.

En effet, l'éclairage est très faible ce qui permet à certaines personnes notamment aux dealers de se cacher et de poursuivre leurs activités sans qu'ils soient aperçus ce qui occasionne un sentiment d'insécurité pour les passants les habitants ainsi que pour les commerçants. Ces faits nous ont été relatés par les commerçants de la rue précitée.

Ecoles Pâquis-Centre et De-Châteaubriand



Concernant ces lieux, nous recevons beaucoup de doléances concernant des salissures, déprédations. A la suite de nos nombreux passages, nous avons pu constater que l'éclairage sous les préaux couverts est insuffisant voire inexistant. De ce fait, certains usagers se sentent à l'aise car ils sont à l'abri et peuvent salir, détériorer le matériel sans qu'ils soient vus.

Parking de la promenade de Perle du Lac

Le parking qui est situé à l'entrée de la promenade a fait l'objet de plusieurs doléances durant cet été. En effet, les véhicules sont régulièrement vandalisés par des malfaiteurs qui commettent des vols et ce problème est récurrent.

Promenade de la Perle du Lac

L'allée descendante menant au restaurant serait plus rassurante pour les clients si l'éclairage était plus intense.

DATE	DOSSIER N°	VISA
SECRETARIAT		
<input type="checkbox"/> Classer	<input type="checkbox"/> GB	<input type="checkbox"/> GB
<input type="checkbox"/> Répondre	<input type="checkbox"/> CDT	<input type="checkbox"/> OFF
<input type="checkbox"/> par écrit	<input type="checkbox"/> AP	<input type="checkbox"/> AP
<input type="checkbox"/> par mail	<input type="checkbox"/> OFF	<input type="checkbox"/> DP
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> CDT

Parc Barton

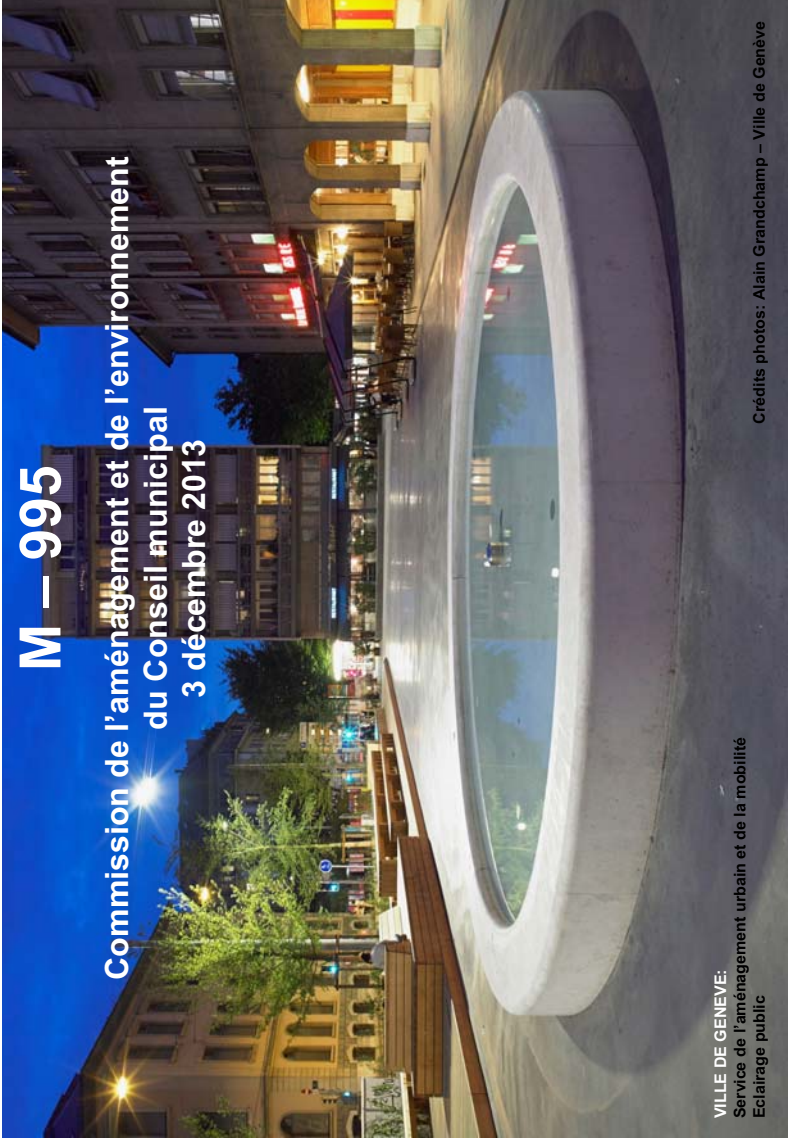
La problématique est identique que pour la Perle du Lac. Le parking et les allées qui mènent aux divers établissements devraient être mieux éclairés.

Sgtm. PALUMBO Giovanni, mat.8807



M – 995

**Commission de l'aménagement et de l'environnement
du Conseil municipal
3 décembre 2013**



VILLE DE GENEVE:
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Eclairage public

Credits photos: Alain Grandchamp – Ville de Genève

SOMMAIRE

1. **Le Plan directeur lumière**
 - Les objectifs principaux
 - Projets pilotes / deux réalisations
 - Assainissement et amélioration de l'éclairage public
2. **La plaine de Plainpalais**
 - La situation actuelle et les compléments
3. **Quelques projets d'éclairage**
 - Projets liés à des aménagements
 - Projets non liés à des aménagements
 - Projets liés au remplacement des sources lumineuses
4. **Conclusion**

1. Le Plan directeur lumière

PLAN DIRECTEUR LUMIERE

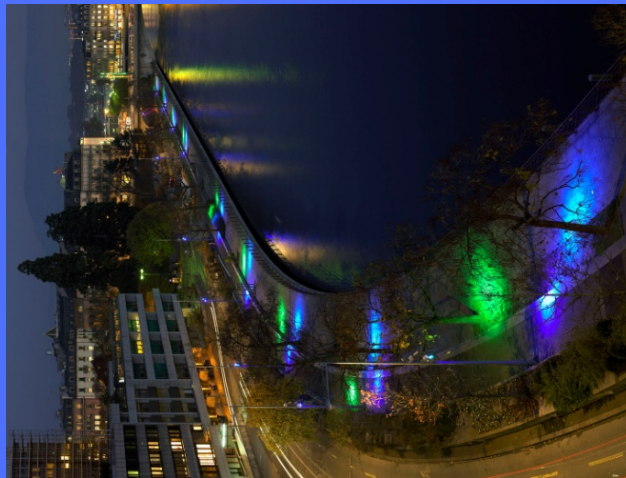
Les objectifs principaux

OJECTIFS:

- 1) Concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière
- 2) Valoriser le cadre et l'image de Genève
- 3) Favoriser les usages autant que l'image
- 4) Eclairer mieux, en consommant moins
- 5) Coordonner et collaborer

PLAN DIRECTEUR LUMIERE

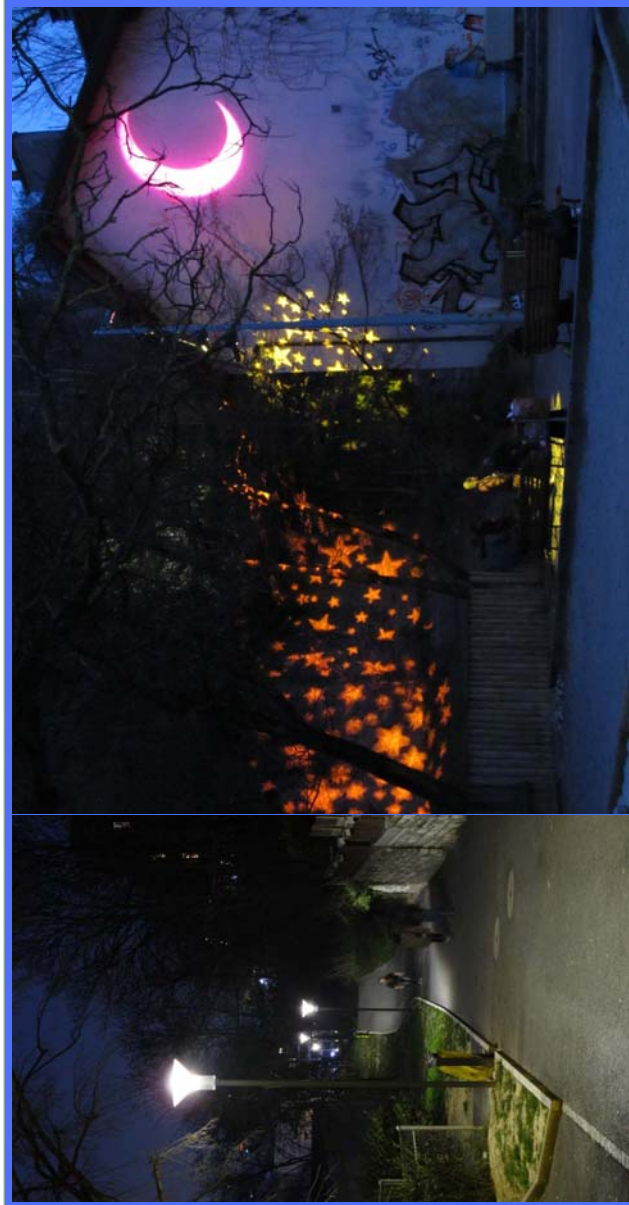
Projets pilotes / 2 projets réalisés – Quai du Seujet



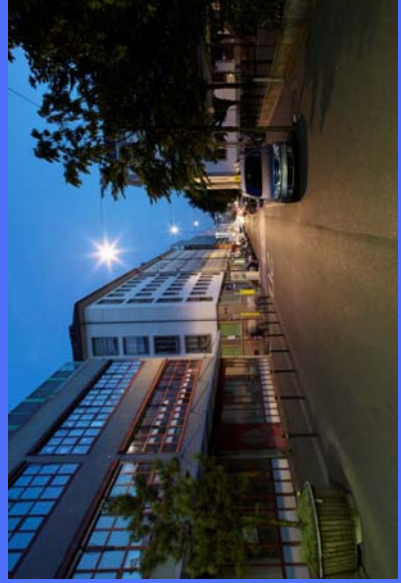
Crédits photos : Alain Grandchamp / Ville de Genève

PLAN DIRECTEUR LUMIERE

Projets pilotes / 2 projets réalisés – Promenade du prieuré de St-Jean

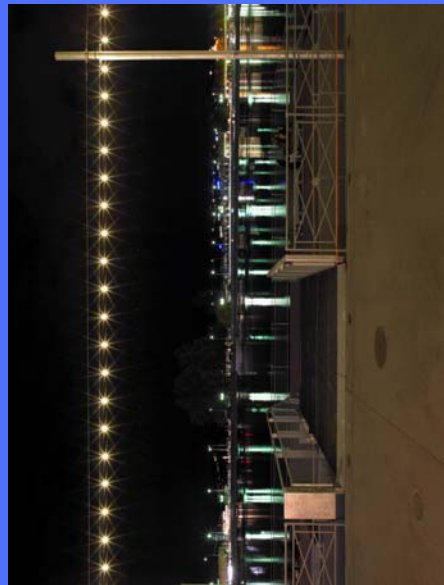


PLAN DIRECTEUR LUMIERE
Assainissement et amélioration de l'éclairage public / Rénovation d'un tiers du parc



PLAN DIRECTEUR LUMIERE

Assainissement et amélioration de l'éclairage public / Rénovation du cordon lumineux



PLAN DIRECTEUR LUMIERE

Assainissement et amélioration de l'éclairage public / Bilan de consommation énergétique

2008 – 2015

Evolution de la consommation d'énergie et de l'âge du parc d'éclairage public

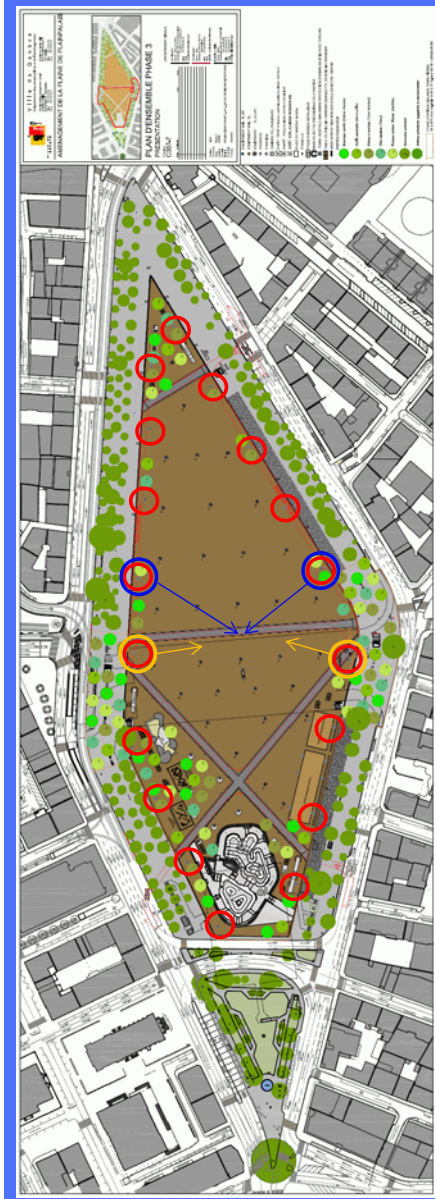
Etat en 2010	
Consommation annuelle forfaitaire et comptée	8,88 GWh
Age moyen des luminaires d'éclairage public	22 ans
Etat à fin 2012	
Consommation annuelle	6,28 GWh
Age moyen des luminaires d'éclairage public	11 ans
Etat en 2015 (projection)	
Consommation annuelle	5,98 GWh
Age moyen des luminaires d'éclairage public	8 ans



2. La plaine de Plainpalais

PLAINE DE PLAINPALAIS

Situation actuelle Complément n°1 Complément n°2



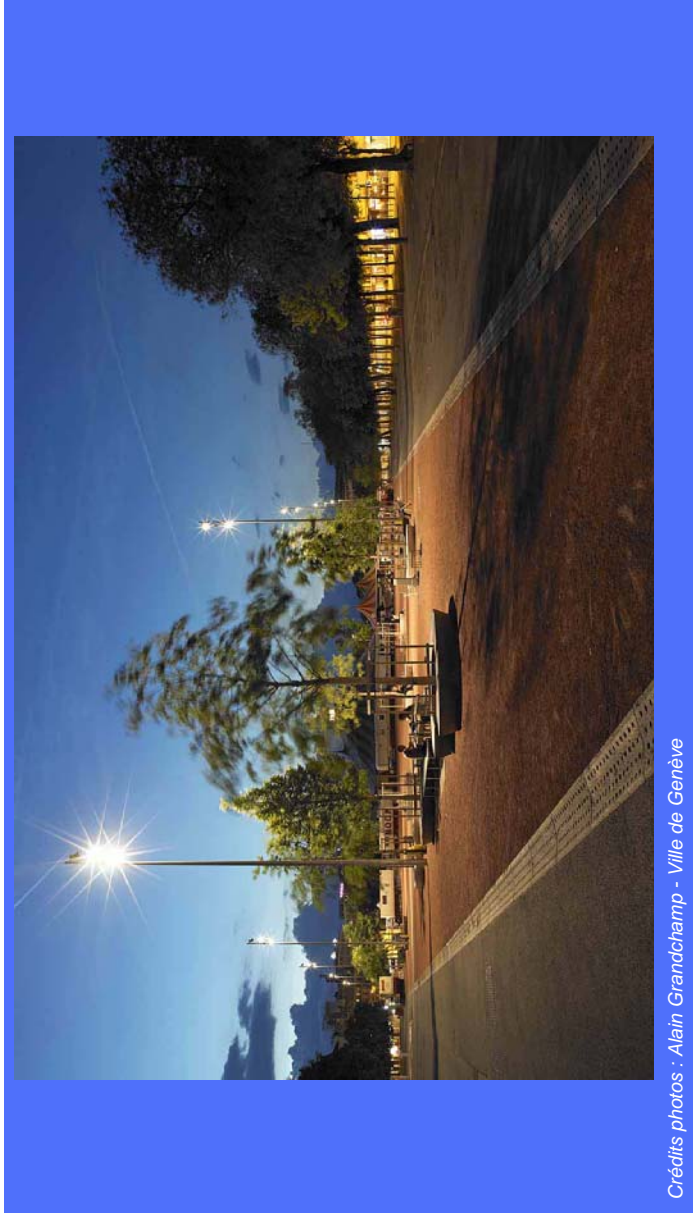
○ Mât 16 mètres avec 3 projecteurs HIT / puissance par mât: 290W

○ Mât 16 mètres avec 2 projecteurs HIT 2 x70 W + 1 projecteur Led's 120 W

○ Mât 16 mètres avec 2 projecteurs HIT + 1 projecteur à découpe HIT 150W

PROJET

La plaine de Plainpalais



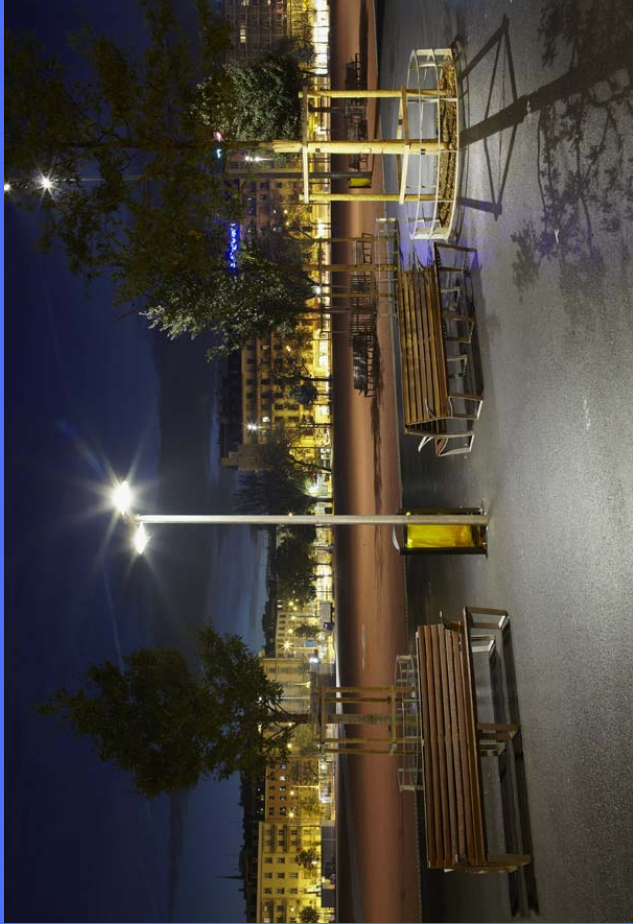
Crédits photos : Alain Grandchamp - Ville de Genève

11.



PROJET

La plaine de Plainpalais



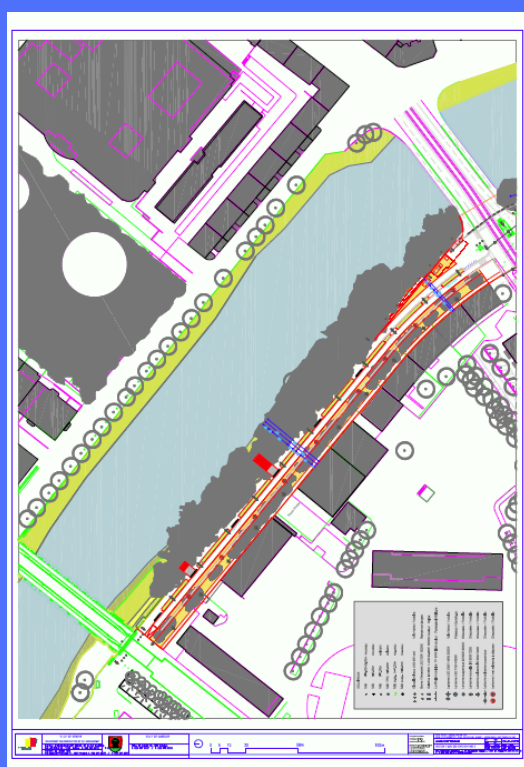
Crédits photos : Alain Grandchamp - Ville de Genève

3. Projets d'éclairage

- Projets liés à des aménagements

PROJETS D'ECLAIRAGE

Projets liés à des aménagements - en cours d'étude / Voie verte – tronçon Vernets - Acacias



PROJETS D'ÉCLAIRAGE

Projets liés à des aménagements - en cours d'étude / Voie verte – tronçon «Aire»

Coverants et Sers-aller et franchissement de l'axe de l'Aire

Remarques

Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse. Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse. Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.

ÉCLAIRAGE

L'intervention consiste à créer des environnements lumineux urbains nouveaux consistant :
 - Un éclairage public d'ambiance qualitatif signifiant et qualitatif cette étape de la VVA.
 - Un éclairage public fonctionnel assurant la sécurité pour les usagers et les riverains d'Aire.
 Dans un souci de continuité et d'une certaine cohérence de la Voie verte à l'échelle de la Ville de Genève, le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.

Le tronçon de la Voie verte est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse. Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.

Les abords de la VVA en périphérie des parcs sont traités avec un traitement lumineux. L'éclairage de la Courbe de l'Aire est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.

Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse. Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.

Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse. Le projet est lié à des aménagements de voirie de la Voie verte, à l'initiative de la Ville de Genève. Le projet concerne le tronçon de la Voie verte entre le pont de l'Aire et le pont de l'Écluse.



PROJETS D'ECLAIRAGE

Projets liés à des aménagements - en cours d'étude / le viaduc de la Jonction



PROJETS D'ECLAIRAGE


Projets liés à des aménagements - en cours d'étude / la place du Petit-Saconnex

#6




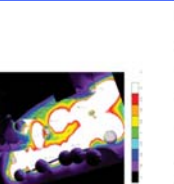
Plan d'éclairage

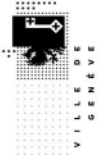
TYPE DE LUMINAIRE	HAUTEUR	TYPE DE LUMINAIRE	HAUTEUR
1	12m	1	12m
2	10m	2	10m
3	8m	3	8m
4	6m	4	6m
5	4m	5	4m
6	3m	6	3m
7	2m	7	2m
8	1.5m	8	1.5m



Evolution

Multipolaires





PROJETS D'ECLAIRAGE

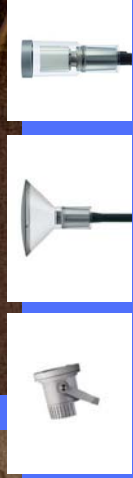
Projets liés à des aménagements - réalisations / passages sous les ponts de St-Georges et Sous-Terre



Crédits photos : Alain Grandchamp - Ville de Genève

PROJETS D'ÉCLAIRAGE

Projets liés à des aménagements - réalisations / l'île Rousseau



Crédits photos: Nicole Zermatten, Ville de Genève

PROJETS D'ÉCLAIRAGE

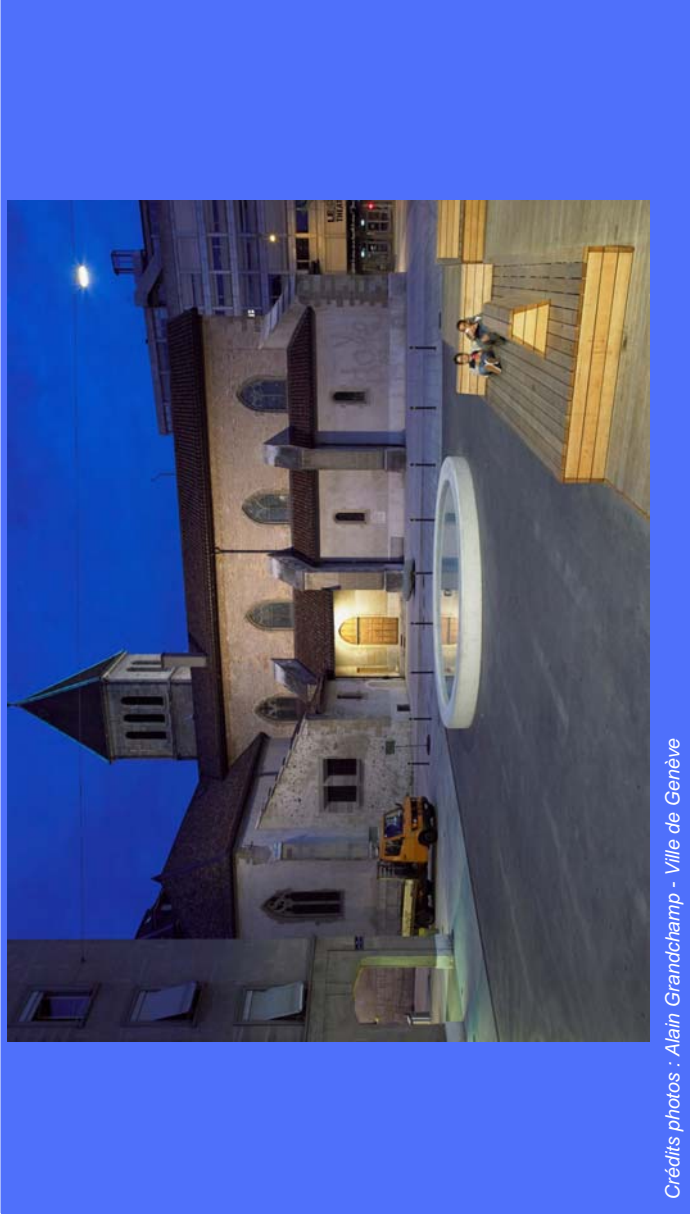
Projets liés à des aménagements - réalisations / les ponts de l'île et la place St-Gervais



Crédits photos : Alain Grandchamp - Ville de Genève

PROJETS D'ÉCLAIRAGE

Projets liés à des aménagements - réalisations / la place Simon-Goulart



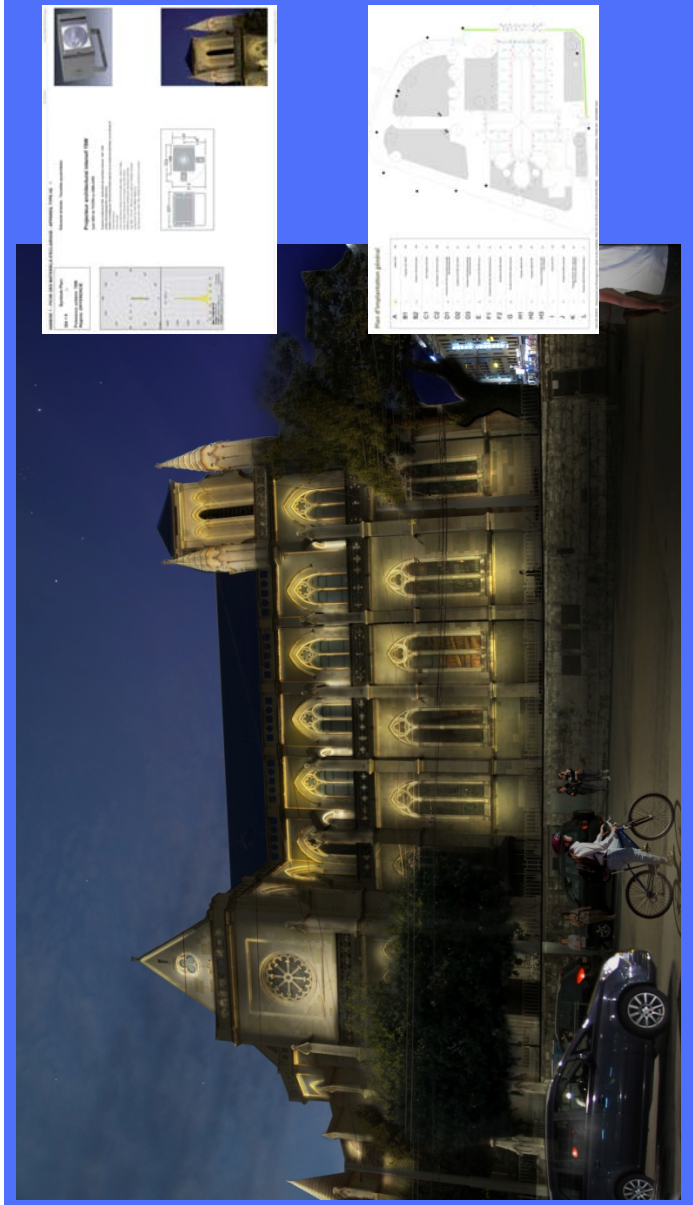
Crédits photos : Alain Grandchamp - Ville de Genève

3. Projets d'éclairage

- Projets non liés à des aménagements


PROJETS D'ECLAIRAGE

Projets non liés à des projets d'aménagements - Etude / Basilique Notre-Dame

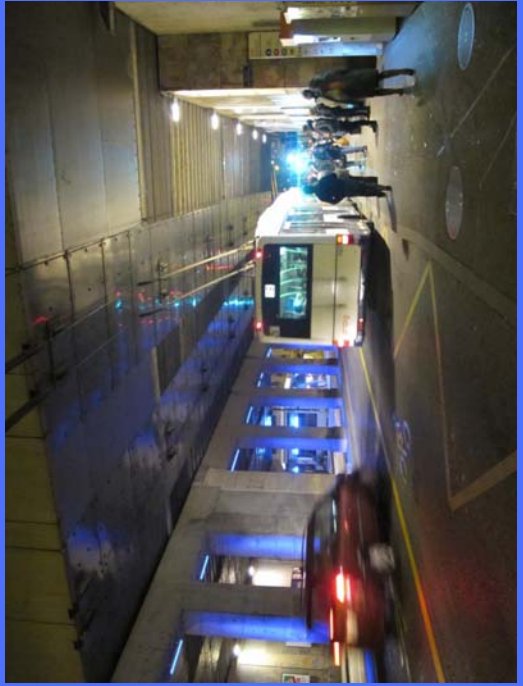


PROJETS D'ÉCLAIRAGE

Projets non liés à des projets d'aménagements - PR 935 votée / Travaux courant 2014

<p>L CITE VEURSEUX Réalisation de nouvelles installations d'éclairage public</p> 	<p>L CITE VEURSEUX Réalisation de nouvelles installations d'éclairage public</p>  <p>Proposition de matériel</p>	<p>III. PARCS MON REPOS, PERLE DU LAC ET BARTON Rénovation de l'éclairage de la promenade le long du lac</p>  <p>Proposition: Installation de 40 bornes lumineuses</p>	<p>L CITE VEURSEUX Compléments à l'éclairage public existant</p> 	<p>L CITE VEURSEUX Compléments à l'éclairage public existant</p>  <p>Proposition de matériel</p>	<p>III. PARCS MON REPOS, PERLE DU LAC ET BARTON Rénovation de l'éclairage de la promenade le long du lac</p>  <p>Proposition de matériel</p>
---	---	--	---	---	--

PROJETS D'ECLAIRAGE
Projets non liés à des projets d'aménagements - réalisations / quai Gustave-Ador et passage sous
voies Servette



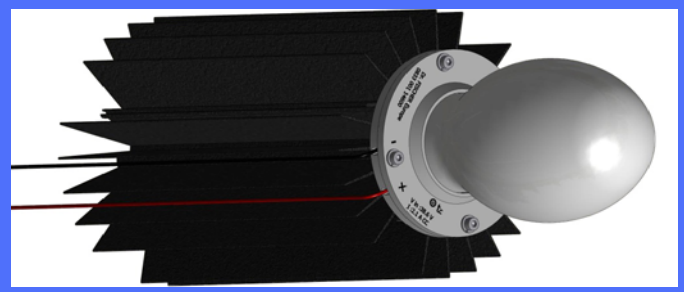
3. Projets d'éclairage

- Projets liés au remplacement des sources lumineuses



PROJETS D'ÉCLAIRAGE

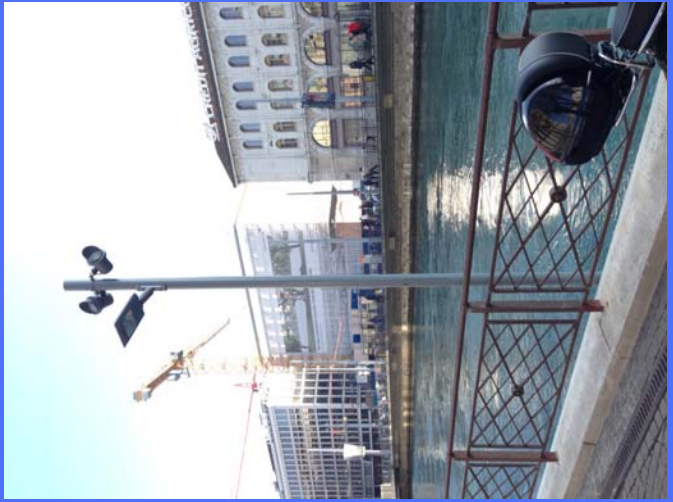
Projets liés aux sources lumineuses - en cours d'étude / remplacement de la lampe dans le «Marshall»



PRODUCT REQUIREMENT SHEET	
MATERIAL	
BASE MATERIAL	ALUMINUM ANODIZED / COB GREEN
HEAT SINK	ALUMINUM EXTRUDED BLACK ANODIZED
SCREENING / SHIELDING / GLASS	SCREENING / TACLOMINE GLASS
FINISH	
ELECTRICAL CONNECTION	2 PINS 5MM
INSTALLATION	1 x 150W 480 BAHNS 20 pins
OPERATION	See drawing 0831 001 14000 pin 1
MECHANICAL	
MECHANICAL SIZE	Ø 82.5 (pinhole) 48.5 (3 pinhole)
WEIGHT	2.1 x (pinhole) 3.1 x (3 pinhole)
TYPICAL POWER	81 W (pinhole) 137 W (3 pinhole)
NOMINAL CONDITION	
TEMPERATURE	25 DEGREE CELSIUS (pinhole)
RELATIVE HUMIDITY	50% (pinhole)
OPERATING TEMPERATURE	40 C (-40 C
TO -40W	80 C
PERFORMANCE	
TOLERANCE	
WAVELENGTH	7000 nm
TYPE	COB (pinhole)
COLOR TEMPERATURE	2700 K
BEAM ANGLE	beam
EFFICIENCY	100 lm/W
EFFICIENCY PER WATT	100 lm/W
OPERATING TEMPERATURE	40 C (-40 C
TO -40W	80 C
GENERAL INFORMATION	
DATE	08/11/2011
PROJECT	0831 001 14000
REVISION	01
DESCRIPTION	Marshall LED Module
DOCUMENTATION	Number 2
DATE	08/11/2011
BY	DR. FISCHER
CHECKED BY	DR. FISCHER
DATE	08/11/2011

PROJETS D'ÉCLAIRAGE

Projets liés aux sources lumineuses - réalisation / remplacement des boules «Thorn» / place de l'Île



CONCLUSION

Quand est-ce que l'éclairage public intervient?

1. Par opportunité /
 - a) En lien avec des projets d'aménagements
2. Par nécessité /
 - a) suite à des demandes de citoyens
 - b) pour remplacer les sources lumineuses (vétustes, énergivores, fin de production, etc.)
3. Dans les deux cas, lien étroit entre la qualité et la quantité de la lumière: «Eclairer juste», ce qui contribue beaucoup au sentiment de sécurité.